



PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE
COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 13 octobre 2025

Présents : M. Daniel BACQUELAINE, Bourgmestre - Président
M. Dominique VERLAINE, Bourgmestre ff. - Président
Mme Anne THANS - DEBRUGE, M. Laurent RADERMECKER, ~~Mme Caroline VEYS~~,
M. Alain JEUNEHOMME, Echevins
M. Didier GRISARD de la ROCHETTE, Président du Conseil de l'Action sociale
M. Laurent GRAVA, Directeur général - Secrétaire.

Service : Secrétariat-Cabinet du Bourgmestre
Agent : DEMOULIN Natacha

traitant :

Objet : Mesures de circulation rue Gravier de Ransy, rue Cité des Mineurs, rue des Vergers, rue Au Rond Chêne, rue Fond des Bois , rue Bois Manant, rue des Artilleurs, rue Les Oies et le Rosai suite à des travaux en réfection de chaussée du 20 octobre au 5 novembre 2025

LE COLLÈGE COMMUNAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu l'article 130bis de la loi communale;

S'agissant d'une ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière;

Vu les travaux en réfection de chaussée - réalisés par les Ets COLAS représentés par Mr G. CASA 0476440457 - et nécessitant une limitation temporaire de la circulation rue Gravier de Ransy, rue Cité des Mineurs, rue des Vergers, rue Au Rond Chêne, rue Fond des Bois , rue Bois Manant, rue des Artilleurs, rue Les Oies et le Rosai du 20 octobre au 5 novembre 2025

Considérant la nécessité dès lors de prendre les mesures de circulation adéquates afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ;

A ces causes,

En Séance à Huis-clos,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, DECIDE,

Article 1

La circulation est interdite à tout conducteur, excepté riverains, la vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h et le stationnement est interdit dans la zone du chantier du 20 octobre au 5 novembre 2025 ;

1.1 Rue Gravier de Ransy.

1.2 Rue Cité des Mineurs, les usagers étant déviés via rue Ransy, rue Béchuron et rue des Haïsses.

1.3 Rue des Vergers.

1.4 Rue Au Rond Chêne.

1.5 Rue Fond des Bois, les usagers étant déviés via chemin de la Lemmetrie, rue de la Pierre blanche et rue de la Casmaterie.

1.6 Rue Bois Manant, les usagers étant déviés via route de Hayen, rue des Bruyères, chemin des Minières et chemin du Tarbois.

1.7 Rue des Artilleurs, les usagers étant déviés via Voie de Liège, Voie de l'Ardenne et rue du Fort.

1.8 Le Rosai.

Article 2

Du 20 octobre au 5 novembre, la circulation est organisée en demi-chaussée et régulée par feux tricolores rue Les oies. La vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h et le stationnement est interdit dans la zone du chantier.

Article 3

La signalisation routière sera placée conformément au Code de la route.

Article 4

Les contrevenants à la présente ordonnance seront punis des peines prévues par la loi.

Article 5

La présente ordonnance sera affichée. Elle sera transmise à Monsieur le Gouverneur de la Province, ainsi qu'à Monsieur le Procureur du Roi de Liège, Monsieur le Juge de Paix de Fléron et Monsieur le Juge de Police de Liège.

Le Secrétaire,
(s) Laurent GRAVA

Par le Collège,

Le Président,
(s) Dominique VERLAINE

Pour extrait conforme, le 14/10/2025
Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,



Laurent GRAVA



Daniel BACQUELAINE



AVIS DE PUBLICATION

N°085 – En application de l'article L1133-1 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, le Bourgmestre de la Commune de Chaudfontaine, Province de Liège, porte à la connaissance de la population que le Collège communal, en sa séance du 13 octobre 2025, a voté l'ordonnance de police ayant pour objet « Mesures de circulation rue Gravier de Ransy, rue Cité des Mineurs, rue des Vergers, rue Au Rond Chêne, rue Fond des Bois, rue Bois Manant, rue des Artilleurs, rue Les Oies et le Rosai suite à des travaux en réfection de chaussée du 20 octobre au 5 novembre 2025 ».

Le texte de l'ordonnance de police peut être consulté du 14 octobre 2025 au 5 novembre 2025 à la Maison communale – Avenue du Centenaire, 14 à 4053 Chaudfontaine, du lundi au jeudi de 9 à 12 heures et de 14 à 16 heures ainsi que le vendredi de 9 à 12 heures.

La présente publication débute le 14 octobre 2025.

Le Bourgmestre

Daniel BACQUELAINE



CERTIFICAT DE PUBLICATION

N°085 – Le Collège communal de la Commune de Chaudfontaine, Province de Liège, certifie que l'ordonnance de police votée par le Collège communal, en sa séance du 13 octobre 2025, ayant pour objet « Mesures de circulation rue Gravier de Ransy, rue Cité des Mineurs, rue des Vergers, rue Au Rond Chêne, rue Fond des Bois, rue Bois Manant, rue des Artilleurs, rue Les Oies et le Rosai suite à des travaux en réfection de chaussée du 20 octobre au 5 novembre 2025 » a été publiée à la Maison communale – Avenue du Centenaire, 14 à 4053 Chaudfontaine – du 14 octobre 2025 au 5 novembre 2025, conformément à l'article L1133-2 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Dressé à Chaudfontaine, le 6 novembre 2025.

Le Directeur général

Laurent GRAVA

Le Bourgmestre

Daniel BACQUELAINE